



Table en verre explosée, refuse tout dédommagement/remboursement

Par **giforpe**, le **27/07/2012** à **15:07**

Bonjour,rrnrnJ'ai commandé une table en verre sur internet que je suis allé chercher en magasin. La premiere table reçue présentait une grosse rayure sur le plateau mais la rayure était à l'interieur du verre, comme un défaut de fabrication. Nous avons donc téléphoné afin d'avoir un remplacement. Ils ont acceptés de nous remplacer uniquement le plateau principal où se situait la rayure. Nous avons donc procédés à un echange de plateau. Ils m'ont chargé le second plateau dans ma voiture qui était très mal emballé puisqu'enlevé de sa boite principale et réinséré dans une seconde boite. Au moment de proceder au montage de ma table en la retirant de son paquet, celle si explose en milliers de petits morceaux de verres dans mes mains. Apres avoir recontacté le SAV ils ne souhaitent pas proceder au remboursement ni à l'echange de ma table mais acceptaient de me redonner l'ancien plateau rayé, ce qui me fait peur puisqu'elle a l'air fragile et le verre présente un défaut. Aucun dédommagement n'a été proposé et j'aimerai connaitre mes droits sur cette affaire. Ont ils le droit de me refuser le remboursement de ma table initiale ?rn rnMerci pour votre aide rnCordialement